



*Communiqué de presse
Paris, le 12 octobre 2017*

OUVERTURE DU CENTRE D'ACCUEIL DE CERGY-PONTOISE *12 octobre 2017*

Le préfet de la région d'Île-de-France a décidé de compléter le dispositif régional d'accueil des demandeurs d'asile par la création de centres de pré-orientation dont le premier ouvre à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) le 12 octobre.

Ce dispositif renforce les moyens déjà déployés par l'État pour lutter contre l'installation de campements de voie publique et faciliter l'accès à la demande d'asile, conformément aux objectifs du Gouvernement.

Sur le modèle des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) mis en place dans les Hauts-de-France, ces nouveaux centres permettront d'assurer la mise à l'abri des personnes à la rue et de fluidifier l'accès à la demande d'asile ainsi qu'aux dispositifs d'accueil dédiés. Des maraudes renforcées seront mises en place à cet effet.

Le centre de Cergy-Pontoise connaîtra une montée en charge progressive pour une capacité maximale de 200 places. Il n'hébergera que des hommes majeurs isolés issus de ce dispositif de maraudes renforcées.

La gestion opérationnelle du site est confiée à l'association « Espérer 95 ». Elle assurera l'accueil et l'accompagnement de ces personnes qui pourront bénéficier sur place, outre d'un hébergement provisoire, d'un diagnostic sanitaire et social.

Elles bénéficieront également, dans les premiers jours de leur prise en charge, d'une évaluation de leur situation administrative par la Préfecture du Val-d'Oise et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), en vue du traitement de leur demande d'asile. Elles se verront proposer une orientation vers le dispositif d'accueil adapté à leur situation.

Un deuxième site du même type ouvrira à Paris d'ici la fin de l'année. Une démarche analogue est engagée dans d'autres départements d'Île-de-France.

Chiffres-clés

- La région Île-de-France représente 40 % de la demande d'asile en France.
- Le nombre de place d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés en Île-de-France s'élève actuellement à 20 000 dont plus de 10 000 places mobilisées dans le cadre du plan urgence Migrants (Centre d'hébergement d'urgence, hôtels).
- À l'automne 2016, le dispositif d'accueil et d'hébergement a été complété par la création du centre de premier accueil (CPA), principal point d'entrée dans le dispositif d'accueil aux demandeurs d'asile.
- Depuis l'ouverture du centre de premier accueil, plus de 52 000 personnes ont été accueillies dans la Bulle (accueil de jour). Ce dispositif a permis d'orienter 2 900 mineurs isolés, 1 790 femmes seules et familles et plus de 10 400 hommes isolés vers des structures d'hébergement adaptées en Ile-de-France et en régions.
- Le premier CAES d'Ile-de-France situé en lieu et place de l'ancienne patinoire de Cergy connaîtra une montée en charge progressive pour une capacité maximale de 200 places.
- Depuis le mois de mai 2017, 601 personnes issues des campements parisiens ont été hébergées à la patinoire de Cergy.
- Un deuxième CAES ouvrira ses portes à Paris avant la fin de l'année 2018.

Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Préfecture du Val-d'Oise

Bureau de la communication interministérielle : 01.34.20.94.58 // 06.80.28.62.40

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

5 Avenue Bernard Hirsch - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX